

Nouvel Elan N°41

C'est la rentrée...

LA COMMUNE DE CHEZY SUR MARNE
VOUS PROPOSE

DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2009

LA FOULEE DE L'AUTOMNE

2 Circuits de 6km et 12km

Accueil à partir de 10h00
Au Centre Fievet
(à côté de la poste)
À CHEZY SUR MARNE

Départ à 10h30

Rafraîchissements et pains sportifs
offerts par la municipalité
sur le parcours



COMMUNE DE CHEZY SUR MARNE

Randonnée Pedestre de l'Automne

Dimanche 27 septembre 2009

Départ à 8h30 sur la Place de la Mairie

"Les Fermes du plateau"
(14 kilomètres - 3h15)

(Harmandot, Charmois, Norvin, Lumeron)

Retour par la Dhuis

Rafraîchissements et pains sportifs sur le parcours

ORAGES DU 13 MAI ET 14 JUIN 2009

Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Suite à son intervention à l'Assemblée Nationale et comme nous l'avait promis notre Député Isabelle VASSEUR, l'arrêté de catastrophe naturelle a été voté le 23 juillet 2009 et publié au Journal Officiel du 20 août 2009.

Les dossiers déposés par la mairie de Chézy sur Marne ont permis la reconnaissance en l'état de catastrophe naturelle pour les orages du 13 mai et du 14 juin 2009.

La commune a également adressé aux compagnies d'assurance, la photocopie de cet arrêté.

Quelques informations sur nos actions réalisées et à venir

Encombrants et mobiliers endommagés

Il a été ramassé plus de 500 tonnes de meubles, appareils ménagers etc.. détériorés par la boue et l'eau. Cependant, quelques tonnes n'ont jamais rencontré une goutte d'eau ?

Les chemins ruraux

Les chemins de la rue Hupeigne, des Berges, de la sente de la Sacrie et de la rue Béranger seront remis en état prochainement. L'ensemble des vignerons prendra en charge le coût des toupies de béton nécessaires au maintien des cailloux (épaisseur 20 cm).

Nettoyage du Dolloir et de ses affluents

1500 tonnes de cailloux ont été enlevés du lit du Dolloir (500 tonnes au Moncet). Les cailloux et la terre ont été, chaque fois que possible, séparés afin de pouvoir les réutiliser plus facilement. Ils sont stockés sur un terrain mis à disposition par Monsieur Jacques GANDON. Une partie des cailloux sera broyée pour assurer le remblaiement des chemins.

Trois entreprises ont travaillé pendant un mois pour rétablir l'écoulement des eaux et reprofiler les berges.

Dans le cadre de la procédure d'urgence, à partir d'octobre, pendant deux mois, une équipe de 7 bûcherons interviendra sur le Dolloir et ses affluents.

Avant les pluies d'hiver, il est indispensable d'enlever tous les « flottants » en bordure et en périphérie des berges des cours d'eau. Les riverains sont propriétaires pour moitié. Eloignez tous les objets même s'ils vous semblent lourds et intransportables. Les arbres dont les troncs ont été touchés par la montée des eaux doivent être coupés.

Voiries et ouvrages d'art

La réfection des voiries principales est pratiquement terminée et nous avons été obligés de remplacer plusieurs tronçons du réseau pluvial endommagés par les cailloux.

- le chemin de la Halte sera entrepris prochainement (1ère quinzaine de septembre).
- Un hydrocurage total du réseau pluvial est indispensable.
- Reste à programmer une partie de la route de Grand Rû, de l'accès au chemin du CSA (pressoir des Roches), la route d'Harmandot ainsi que des différents ponts endommagés (Houlotte, Auger ...).

Actions décidées avec l'accord de Mr le Préfet et Mr le Sous-Préfet lors de notre réunion de

Appuyer notre action auprès du Réseau Ferré de France pour augmenter le passage de l'eau au niveau de la voie ferrée qui constitue une digue artificielle. (Pour information, 3 millions de mètres cubes sont passés sous l'unique pont).

A notre demande Réseau Ferré est en train de vérifier son ouvrage avant de nous autoriser le remblaiement du cours d'eau sous l'arche du pont (le lit de la rivière est passé de 40 cm de profondeur à 2m 30 à cet endroit).

Soutenir notre demande de subvention auprès des différents corps d'Etat pour nous aider à payer toutes les factures. Au 30 juillet, nous avons engagé des dépenses pour un montant de 945.000 €.

Le Sénateur de l'Aisne Antoine LEFEVRE et la Député de l'Aisne Isabelle VASSEUR ont demandé au Ministre de l'Intérieur M. Brice HORTEFEUX une audience pour nous permettre de présenter plus en détail notre dossier.

Trouver une solution légale permettant à l'Etat et surtout à la collectivité de vérifier que les riverains des cours d'eau assurent correctement l'entretien des berges puisqu'ils en sont propriétaires et donc responsables.

Une réunion de travail provoquée par la Mairie de Chézy sur Marne se tiendra dans les locaux de l'UCCSA le 16 septembre 2009 avec pour ordre du jour les inondations sur l'ensemble des bassins versants du Sud de l'Aisne

L'ensemble des élus du Sud de l'Aisne, des différents corps d'Etat (pêche, police de l'eau voirie départementale), des associations caritatives sont invités à réfléchir sur des solutions en fonction des besoins pour mettre en sécurité les habitants et leurs biens face aux phénomènes climatiques de plus en plus fréquents.

SOLIDARITE

L'ensemble des dons pour les sinistrés reçus par le CCAS s'élève à 32 000 euros et 6 000 euros pour la commune.

⇒ De nombreuses entreprises et particuliers sont intervenus sur le territoire gracieusement dès le 15 juin 2009. Les entreprises de travaux publics qui ont travaillé sur la commune pendant un mois et demi ont fait cadeau d'une semaine de travail (pour information, une pelleteuse se loue environ 800 euros par jour).

⇒ Deux associations de Chézy sur Marne, le comité des fêtes (pour la partie feux d'artifice) et le tennis club ont fait don de leur subvention de fonctionnement pour l'année 2009 à la commune.

⇒ Deux détenus du centre pénitencier de Château Thierry accompagnés de leur surveillant ont travaillé du 15 au 25 juin 2009 sur la voirie de Chézy. Ce volontariat est une preuve de réelle volonté de réinsertion pour ces deux hommes.

La rentrée scolaire placée sous la menace de la grippe A H1N1 s'est bien passée.



En maternelle 86 enfants répartis sur quatre classes de façon homogène, au groupe élémentaire 174 élèves sont présents. Cette année, une « action cinéma » sera proposée aux enfants de maternelle et d'élémentaire.



La cantine souffre de sa bonne qualité, pratiquement tous les enfants du groupe scolaire sont inscrits, malheureusement, les locaux ne sont pas extensibles. Nous ferons le maximum pour que les repas restent un moment convivial.

INFORMATION CONSEIL GENERAL DE L' AISNE

Service de l'éducation

Les modalités d'attribution et de calcul des bourses départementales d'enseignements secondaires, d'enseignements supérieurs, d'études supérieures à l'étranger pour l'année scolaire et universitaire 2009/2010 peuvent être sollicitées sur le site internet « www.aisne.com » rubrique bourses depuis le 1er septembre 2009.

Pour tout renseignement, voir le secrétariat de Mairie.

PANDEMIE GRIPPALE

Prévue en début d'automne, les principaux facteurs de contamination de cette grippe sont les voies respiratoires. Les symptômes en sont fièvres élevées, toux, courbatures, fatigue intense.



Nous vous rappelons quelques règles d'hygiène simples :

- ⇒ Se couvrir la bouche lorsque l'on tousse
- ⇒ Se couvrir le nez chaque fois que l'on éternue
- ⇒ Se moucher et ne cracher que dans des mouchoirs en papier à usage unique que l'on jette immédiatement à la poubelle
- ⇒ Se nettoyer les mains régulièrement, en particulier après s'être mouché
- ⇒ Le port d'un masque chirurgical est préconisé en cas d'éternuement ou de toux

La commune est en train d'établir un plan de continuité de ses activités et un règlement spécifique lié à ce plan.



DESTRUCTION D'INSECTES

Une adresse à retenir en cas d'invasion de guêpes, abeilles, frelons, etc.
M. Julien LEFEVRE
Association APICULA 02
5 rue des Coupettes
02400 VERDILLY – Tél. 06.10.98.85.94



OUVERTURE DE LA CHASSE DANS LE DEPARTEMENT DE L' AISNE

L'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée du

27 septembre 2009 au 28 février 2010



MENSUALISATION DE L'IMPOT

Simplifiez vos démarches fiscales en optant pour la mensualisation des différents impôts (sur le revenu et fonciers). Ceux-ci seront prélevés directement sur votre compte bancaire, tous les 15 de chaque mois, de janvier à août sur la base d'1/10^{ème} de l'impôt dû l'année précédente. La taxe foncière peut également être prélevée 10 jours après la date limite de paiement.

Pour tout renseignement :

- Par courrier au : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE – 59868 LILLE cedex 9
- Par téléphone au : 08.10.01.20.09
- Par courriel : cps.lille@finances.gouv.fr.

Vous pouvez également contacter votre trésorerie pour information complémentaire.

Les 35 ans du Jumelage

Les habitants de Chézy ont accueilli dans leur foyer lors de ce week-end, de nombreuses familles Belges et Allemandes, heureuses de se retrouver pour célébrer le 35ème anniversaire du Jumelage Chézy-Harzé.



Après les cérémonies du Monument aux Morts et les hymnes nationaux, trois ballons blancs ont été lâchés par les enfants figurant le symbole de l'Europe.

Lâché de ballons symbolisant les colombes de la paix

Infos

PERMANENCE DES ASSISTANTES SOCIALES

**Au Centre Fievet
Tous les lundis après-midi
De 13h30 à 16h00**

La Mairie demande à toutes les personnes nouvellement installées dans la commune, de bien vouloir se présenter au secrétariat de Mairie afin d'être enregistré dans le fichier population.

La relève des compteurs électricité ou gaz sera faite dans notre commune par ERDF GRDF Picardie

**Les 22, 23, 24 et 25
septembre 2009**

Le secrétariat de Mairie est ouvert du

lundi au vendredi
de 8h30 à 16h30
Sans interruption

PERMANENCE DE LA SECURITE SOCIALE

**À la Mairie
Tous les lundis
De 11h30 à 12h30**

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2009 pour vous faire inscrire sur les listes électorales de la commune.

Passé ce délai, vous ne pourrez pas voter à Chézy sur Marne en 2010.

La TNT est mise en place dans notre commune depuis le mois d'Août